

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 7 février 2022, au Centre des Loisirs, situé au 3, rue St-François à Beulac-Garthby, à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Siège #3 - Lise Bernier
Siège #4 - Christina Pinard
Siège #5 - France Jutras
Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents:

Siège #1 - Poste vacant
Siège #2 - Jean-Guy Levasseur

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jean-Sébastien Bergeron. Madame Josée Leblond, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Beulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. La présente séance est à huis-clos afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Le présent procès-verbal a été rédigé à l'aide d'un enregistrement pris sur la page Facebook de la Municipalité. À la suite de la démission du maire et du départ de la direction générale est en arrêt de travail maladie pour une durée indéterminée, le procès-verbal a été rédigé par une administration qui n'était pas présente lors de cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Jean-Sébastien Bergeron constate le quorum à 18 heures et 35 minutes. La séance est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire à tous les conseillers(ères) et aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - AUTORISATION DES DÉPENSES DU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
- 4 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'INTÉRÊTS PAR LA PROPRIÉTAIRE DES LOTS 5 846 961 ET 5 864 960
- 5 - AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE ET D'UN POSTE D'URBANISME
- 6 - COMPTES DE TAXES AVEC ADRESSES INCONNUES
- 7 - ANALYSES BUDGÉTAIRES 2022
- 8 - AUTORISATION D'ACHAT DE FLEURS POUR DES FUNÉRAILLES
- 9 - ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE
- 10 - ACHAT DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DE VOIRIE
- 11 - AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LA CIRCULATION LOCALE DU RANG CENTRE
- 12 - REDDITION DE COMPTES PPA-ES 2019

- 13 - AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU
- 14 - ENTENTE AVEC L'ÉCOCENTRE DE DISRAELI
- 15 - CONTRAT POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS
- 16 - AUTORISATION DE PROCÉDER À DES TESTS POUR LE PUIT NUMÉRO 5
- 17 - AUTORISATION DE SOUMISSION POUR LES COMPTEURS D'EAU
- 18 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU SALAIRE DU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT
- 19 - DEMANDE DE ZONAGE POUR LES PROPRIÉTÉS D'ALAIN BEAULIEU
- 20 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS 234-2021 ET 235-2021
- 21 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 22 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Lors de la rédaction du procès-verbal à l'aide des enregistrements sur la page Facebook de la Municipalité, il est constaté que l'ordre du jour n'a pas été adopté malgré la proposition de la conseillère Lise Bernier demandant une adoption.

22-02-7386

3 - AUTORISATION DES DÉPENSES DU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra du 15 au 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ offre plusieurs formations et conseils juridiques pour les directeurs municipaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Lise Bernier, appuyée par la conseillère Manon Jolin et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à son inscription au congrès de l'ADMQ qui se tiendra en juin 2022 au coût de cinq cent trente-neuf dollars (593 \$), taxes en sus.

QUE la directrice générale soit autorisée à réserver son hébergement et que ces frais ainsi que les frais de repas soient à la charge de la Municipalité sous preuve de pièces justificatives.

ADOPTÉE

22-02-7387

4 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'INTÉRÊTS PAR LA PROPRIÉTAIRE DES LOTS 5 846 961 ET 5 864 960

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire des lots 5 846 961 et 5 846 960 n'a pas reçu son compte de taxes 2021 dans les délais prescrits à la suite d'un problème informatique;

CONSIDÉRANT QUE cette propriétaire demande à la Municipalité de lui rembourser les intérêts courus lors de cette période;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Lise Bernier, appuyée par la conseillère Manon Jolin et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil accepte que la Municipalité lui rembourse les intérêts courus pour cette période au montant de 25,52 \$.

ADOPTÉE

22-02-7388

5 - AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE ET D'UN POSTE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative, Mme Gagné, est en congé maladie jusqu'en juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite nommer la secrétaire-réceptionniste au poste d'adjointe administrative durant la période de convalescence de Mme Gagné;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'inspection et d'urbanisme requiert une ressource supplémentaire pour répondre aux besoins de ce département;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Jutras, appuyée par la conseillère Manon Jolin et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'affichage de ces deux postes.

ADOPTÉE

6 - COMPTES DE TAXES AVEC ADRESSES INCONNUES

Le maire mentionne aux membres du conseil que certains comptes de taxes se retrouvent avec des adresses inconnues à la suite de la rénovation cadastrale et que ces comptes de taxes demeurent impayés. La direction générale mentionne que l'exercice pour rectifier la situation demande une certaine charge de travail. Les élus.es suggèrent de reporter ce point et demande à la direction générale de vérifier la charge de travail pour rectifier ce problème avant de prendre une décision.

7 - ANALYSES BUDGÉTAIRES 2022

La direction générale dépose aux membres du conseil les analyses budgétaires 2022.

22-02-7389

8 - AUTORISATION D'ACHAT DE FLEURS POUR DES FUNÉRAILLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite démontrer leurs condoléances au directeur de la voirie à la suite du décès de son père;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Jutras, appuyée par la conseillère Christina Pinard et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de vote;

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder à l'achat de fleurs pour les funérailles du père du directeur de voirie pour un budget de 50 \$ à 60 \$.

ADOPTÉE

22-02-7390

9 - ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite pour 27 000 kg de calcium à l'entreprise Sel Warwick pour l'abat poussière de l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Jutras, appuyée par la conseillère Lise Bernier et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de vote;

QUE l'acquisition de l'abat poussière soit faite auprès de Sel Warwick au prix de 17 820 \$, taxes en sus, pour 27 000 kg de calcium.

ADOPTÉE

22-02-7391

10 - ACHAT DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de voirie doit renouveler sa flotte automobile;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Jutras, appuyée par la conseillère Manon Jolin et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de vote;

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder à l'acquisition d'un Ford Escape SE 2017 au prix de 25 280,70 \$, taxes incluses.

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder à l'acquisition d'un Ford F-150 2018 au prix de 43 676,70 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

22-02-7392

11 - AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LA CIRCULATION LOCALE DU RANG CENTRE

Sur proposition de Mme France Jutras et sur appui de Mme Christina Pinard, un avis de motion est donné qu'à une séance subséquente le règlement pour la circulation locale du rang Centre sera présenté et déposé.

12 - REDDITION DE COMPTES PPA-ES 2019

La direction générale mentionne aux personnes présentes qu'elle ne trouve pas la documentation et qu'elle n'est pas certaine d'être en mesure de produire la reddition de comptes.

22-02-7393

13 - AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU

Un avis de motion est donné par la conseillère Manon Jolin qu'à une séance subséquente un règlement concernant les compteurs d'eau sera adopté.

22-02-7394

14 - ENTENTE AVEC L'ÉCOCENTRE DE DISRAELI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli offre aux municipalités voisines une possibilité d'entente annuelle pour l'utilisation de leur écocentre par les citoyens de la Municipalité de Beaulac-Garthby;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de l'écocentre permet de diminuer le nombre de déchets envoyés à l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Lise Bernier, appuyée par la conseillère Christina Pinard et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de vote;

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby renouvelle son entente avec la Ville de Disraeli pour l'utilisation de leur écocentre.

QUE les citoyens de Beaulac-Garthby doivent s'inscrire à la Municipalité au coût de 48 \$ afin d'avoir accès à l'écocentre de Disraeli.

ADOPTÉE

22-02-7395

15 - CONTRAT POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la vidange des étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christina Pinard, appuyée par la conseillère Manon Jolin et résolue à l'unanimité des conseillers(ères)présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil octroie le contrat de la vidange des étangs aérés à l'entreprise CGEI au montant de 61 093,40 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

22-02-7396

16 - AUTORISATION DE PROCÉDER À DES TESTS POUR LE PUIIS NUMÉRO 5

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à des tests pour raccorder au système le puits numéro 5 situé à l'arrière de l'école;

ATTENDU QUE l'école et la Municipalité ont une entente pour l'utilisation de l'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bernier, appuyée par la conseillère Christina Pinard et résolue à l'unanimité des conseillers(ères)présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil autorise de procéder au test.

ADOPTÉE

22-02-7397

17 - AUTORISATION DE SOUMISSION POUR LES COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition de 11 compteurs d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Jolin, appuyée par la conseillère France Jutras et résolue à l'unanimité des conseillers(ères)présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil autorise l'administration à procéder à un appel de soumission pour l'acquisition de 11 compteurs d'eau.

ADOPTÉE

22-02-7398

**18 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU SALAIRE DU POSTE
D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

ATTENDU QUE le comité de relation humaine a proposé une augmentation du salaire à l'inspecteur en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère France Jutras, appuyée par la conseillère Lise Bernier et résolue à l'unanimité des conseillers(ères)présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil accepte l'augmentation de salaire proposé par le comité de relation humaine.

ADOPTÉE

19 - DEMANDE DE ZONAGE POUR LES PROPRIÉTÉS D'ALAIN BEAULIEU

La direction générale mentionne que M. Beaulieu a acheminé beaucoup de demandes de modifications de zonage à la Municipalité. Une rencontre entre le citoyen et l'inspecteur en bâtiment est prévue avant de présenter le dossier complet aux membres du conseil municipal. Ce point est remis à une séance ultérieure.

22-02-7399

20 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS 234-2021 ET 235-2021

ATTENDU QU'une demande a été faite à la municipalité pour amender le règlement de zonage 133-2009 et autoriser l'usage d'entrepôt à l'intérieur du secteur de la zone IB;

ATTENDU QUE le règlement de concordance porte le numéro 234- 2021;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a eu lieu le 9 août 2021;

ATTENDU QUE l'avis public est maintenant conforme et respecte le délai d'affichage requis;

ATTENDU QUE la Municipalité est en attente du certificat e conformité de la MRC car il manquait des documents;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Jutras, appuyée par la conseillère Lise Bernier et résolue à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse s'abstenant de voter;

QUE la Municipalité soit en attente du certificat de conformité avant l'entrée en vigueur du règlement.

ADOPTÉE

21 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil a reçu plusieurs questions concernant la hausse de taxes municipales 2022. Le maire explique aux citoyens la raison de cette augmentation de taxes.

22-02-7400

22 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de la conseillère Manon Jolin, appuyé par la conseillère France Jutras il est résolu de lever la séance à 18h55.

ADOPTÉE

Christina Pinard
Mairesse suppléante

Karine Rouleau,
Greffière-trésorière adjointe
par intérim

Je, soussigné, Christina Pinard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christina Pinard
Mairesse suppléante